

Du Système-Monde à la société-Monde ? Espaces, acteurs et enjeux dans le système onusien

Résumé

Je propose d'étudier les jeux d'acteurs au sein de trois institutions internationales appartenant au système onusien, ayant des objectifs complémentaires et des modes de fonctionnement différents : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme. L'étude globale des textes et des résolutions adoptés (qui les écrit ? qui vote en leur faveur ?), des discours des acteurs (qui prend la parole ? sur quel sujet ?), couplée à des études thématiques approfondies (droits humains, développement économique, enjeux environnementaux), permettra de montrer comment les différents acteurs (Organisations non gouvernementales, États, groupes régionaux, experts) cherchent à édifier, de façon tantôt coopérative, tantôt conflictuelle, un mode inédit et évolutif de gouvernance du Système-Monde, et la possible évolution de ce dernier vers une société-Monde. Étudier les relations au sein de ces institutions de 1985 à nos jours permettra de saisir les bouleversements consécutifs à l'effondrement du bloc socialiste et de mettre en évidence les progrès réalisés et les obstacles rencontrés par ces institutions pour tenter de parvenir à une gestion politique, lacunaire mais réelle, du Système-Monde.

Mon hypothèse principale est que les organisations internationales jouent un rôle normatif croissant dans les dynamiques contemporaines tout en laissant une place de plus en plus grande à des acteurs non étatiques. L'étude de leur fonctionnement permet d'identifier les poids respectifs des acteurs et des enjeux globaux ainsi que les modalités régissant la gouvernance globale. Si ce projet prend le Monde comme échelle de référence, la méthodologie proposée pour étudier empiriquement un mode de gouvernance pourrait être transposable pour analyser ce même phénomène à d'autres échelles.

Ce projet mobilise des concepts, méthodes et outils issus de plusieurs disciplines dont la géographie, et notamment l'analyse spatiale et la géographie politique, les relations internationales, l'analyse de contenu (lexical et iconographique) et l'analyse des réseaux. Au-delà des aspects thématiques et des études portant sur le comportement différencié des acteurs, l'objectif est à terme de parvenir à modéliser le fonctionnement de ces institutions dans une perspective spatiale et temporelle. Le recours privilégié mais non exclusif aux méthodes quantitatives vise à compléter les apports des approches qualitatives dominantes en relations internationales.

Mots clés : Système-Monde, société-Monde, acteurs, gouvernance, régionalisation, ONU.

Table des matières

Introduction	3
1 Contexte, concepts et disciplines	4
1.1 La géographie des organisations internationales : un champ à construire . .	4
1.2 Acteurs majeurs	7
1.3 De l'approche géographique au dialogue inter-disciplinaire : notions et concepts	10
2 Hypothèses et objectifs de la recherche	10
2.1 Une approche systémique	11
2.2 Une approche comparative	11
2.3 Temps, thèmes et espace(s) des institutions	12
3 Des hypothèses aux résultats : données, méthodes et interprétations	13
3.1 Du corpus à la validation	13
3.2 Collecte et mise en forme des données	16
3.3 Les données comme enjeu scientifique et politique : production, diffusion, accessibilité	18
4 Inscription dans l'équipe d'accueil et partenariats	19
4.1 Inscription de ce projet dans l'équipe d'accueil	19
4.2 Partenariats	19
Références	21

Introduction

Après tout, le monde n'est pas un si gros objet que cela - car s'il désigne non pas l'espace englobant abstraitement l'histoire humaine dans sa totalité, mais le plus haut degré d'espace partagé par les sociétés humaines à un moment donné, il ne concerne, à l'exception de l'ultracontemporain, qu'un tout petit monde d'acteurs.

Patrick Boucheron, 2013, « L'entretien du monde »,
in N. Delalande (dir.), *Pour une histoire monde*, PUF/La vie des idées, p. 23 [18].

Alors que les termes de gouvernance, mondialisation (de plus en plus régulièrement utilisée au pluriel) ou régionalisation sont devenus fréquents dans le langage courant, et qu'ils constituent des enjeux politiques et scientifiques majeurs, le nombre de travaux géographiques menés à l'échelle mondiale reste relativement faible, et les travaux empiriques d'envergure sur les organisations internationales sont également peu nombreux. L'étude de la gouvernance du « local au global » a semble-t-il jusqu'à présent fourni de nombreuses études locales de qualité tandis que l'analyse des enjeux à l'échelle globale¹ reste relativement négligée. Des concepts tels ceux de société-Monde ou de mondialité, proposés dès le début des années 90 (Durand *et al.*, 1992 [23]) ont donné lieu à ce jour à bien peu d'études théoriques² et les recherches empiriques sont plus rares encore³.

Les études de sciences politiques sur la régionalisation politique se sont multipliées, en France comme à l'étranger, et présentent une richesse conceptuelle et thématique notable. Cependant, elles tendent à privilégier un groupe régional, l'Union européenne, dont le caractère exceptionnel, notamment en matière de relations internationales, n'apparaît pas évident (Laatikainen et Smith, 2006 [30]). Les travaux de géographes relatifs aux constructions régionales supranationales privilégient généralement un type d'espace : les espaces insulaires pour F. Taglioni (2003 [50]), l'Union européenne pour Y. Richard (2010 [44]). L'existence d'une régionalisation politique croissante à l'échelle mondiale reste une hypothèse que ce projet cherche à valider.

Les organisations internationales (OI) sont l'un des acteurs, avec d'autres et notamment les firmes dites globales, essentiels des dynamiques sociales, politiques et économiques contemporaines. S'il est important d'étudier les conséquences concrètes de leur action (où intervient le Conseil de sécurité ? où le Conseil des droits de l'homme envoie-t-il des enquêteurs ?), il est tout aussi instructif de se pencher sur le fonctionnement même de ces institutions et d'en dégager les logiques politiques et spatiales. Toute décision dans une OI suppose des négociations, des rencontres, des accords et donne simultanément lieu à des conflits entre des acteurs de différente nature (Organisations non gouvernementales - noté ONG dans la suite du texte -, experts, États, groupes régionaux...). Ces acteurs possèdent divers attributs mais il en est un qui intéresse au premier chef la géographie : ils sont localisés. Analyser le fonctionnement et les stratégies d'acteurs au sein des OI paraît un prisme pertinent pour mettre en évidence les logiques géographiques et géopolitiques du Système-Monde et ses évolutions majeures. Et, si l'on prend au sérieux l'hypothèse de l'émergence d'une société-Monde, les OI apparaissent comme un observatoire pertinent pour valider ou infirmer cette hypothèse.

Ce projet de recherche vise à reprendre, à élargir et à approfondir des travaux de recherche initiés dans le cadre ma thèse (2011 [3]), laquelle portait exclusivement sur l'Assemblée générale des Nations Unies et restait dans le strict paradigme du Système-Monde

1. Les adjectifs global et mondial sont ici considérés comme synonymes.

2. La récente HDR de C. Didelon (2013 [20]) constitue une exception notable.

3. Voir cependant la thèse d'O. Vilaça (2009 [51]) consacrée à l'implication à l'échelle mondiale de l'entreprise Lafarge dans la lutte contre le sida.

(attention exclusive portée aux États et aux groupes d'États). Il revendique une approche simultanément systémique et comparative des phénomènes étudiés, s'inscrivant dans le prolongement d'un programme de recherche essentiellement anglophone initié dans les années 60 (Singer, 1968 [48]) et toujours actif aujourd'hui. Combinant approche qualitative (entretiens, analyse de corpus) et méthodes quantitatives issues de l'analyse spatiale (Cliff *et al.*, 1975 [13]; Sanders (dir.), 2001 [47]) et de l'analyse de réseaux (Lemercier, 2005 [33]; Newman, 2010 [37]), l'objectif attendu est une modélisation des phénomènes observés, le terme modèle étant défini comme « une représentation simplifiée de la réalité qui présente les structures ou relations supposées pertinentes de la réalité dans une forme généralisée » (définition adaptée de Chorley et Haggett, 1967 [11]).

Une première partie présente le contexte scientifique dans lequel s'inscrit ce projet qui, s'il est ici présenté par un individu, suppose une inscription forte dans des dynamiques collectives pluri-disciplinaires (projets de recherche, séminaires, etc.). Les concepts mobilisés et les relations avec les autres disciplines étudiant les OI y sont définis aussi clairement et succinctement que possible. La seconde partie développe les objectifs de la recherche en évoquant successivement l'intérêt d'une approche systémique, la richesse de l'approche comparative et enfin la manière dont sont abordés les temporalités et les espaces des OI étudiées. Enfin, la troisième partie s'intéresse aux méthodes et aux données mobilisables pour atteindre ces objectifs : l'enjeu n'est évidemment pas de détailler de manière exhaustive les traitements envisagés mais de montrer la faisabilité immédiate de ce projet.

1 Contexte, concepts et disciplines

Certaines disciplines (droit, relations internationales, histoire) étudient intensément les organisations internationales depuis au moins 60 ans et, comparativement, la géographie a moins investi ce thème de recherche, aussi est-il important de situer ce projet par rapport aux travaux existants. Cette présentation est nécessairement très schématique et chaque ligne appellerait d'amples développements.

1.1 La géographie des organisations internationales : un champ à construire

Le Système-Monde, concept créé par I. Wallerstein (1974 [53]) et adapté à la géographie francophone par O. Dollfus (2001[1997][22]), considère l'espace terrestre comme un objet fini où le tout (niveau global ou mondial) est fonction de, mais différent, de la somme des parties (niveaux territoriaux inférieurs) : il s'agit donc d'une approche systémique au sens propre¹. Cette approche reste pourtant en grande partie stato-centrée dans la mesure où l'action n'est généralement envisagée que par le prisme étatique, le rôle des OI étant peu considéré par les géographes (voir ainsi dans le volume 1 de la *Géographie universelle* les lignes peu amènes signées R. Brunet ou l'absence des entrées ONU, Banque mondiale ou FMI dans *Les mots de la géographie*, 1992 [9]²).

Le concept de société-Monde vise à dépasser le seul niveau étatique en émettant l'hypothèse d'une citoyenneté globale en construction, repérable notamment dans l'action des ONG ou plus largement de la société civile (pour une définition synthétique, voir Dagorn, 2003 [16]; sur la distinction ONG/société civile et leur rôle dans la gouvernance mondiale,

1. Il ne s'agit pas d'un système complexe dans la mesure où l'émergence de nouvelles propriétés au niveau supérieur n'est pas nécessairement causée par les interactions au niveau élémentaire.

2. L'une des seules OI à avoir une (très courte) entrée est l'Organisation mondiale de la santé.

voir Willetts, 2011 [55]). Cette approche paraît particulièrement pertinente pour considérer la géographie des organisations internationales. En effet, la prétention des OI est bien la définition de normes universelles s'appliquant par définition à l'échelle mondiale. Qu'il s'agisse des enjeux liés au développement, des mesures environnementales ou du statut des minorités, l'enjeu est toujours de définir ce qui est désirable pour, voire imposable à, tous les acteurs de niveau inférieur. Ces évolutions ne se font pas sans heurt - et rien ne permet de supposer qu'elles continueront dans le futur, la mondialisation n'étant un processus ni linéaire ni irréversible (voir GEMDEV, 1999 [27]) - et les OI, conçues pour un système inter-national où l'État est le seul acteur légitime, gèrent différemment l'irruption d'acteurs supra étatiques voire non étatiques. Inversement, les prétentions des OI à définir des normes globales sont susceptibles d'influencer les actes, discours et représentations des différents acteurs de cette hypothétique société-Monde en construction.

Les géographies française et anglophone ont beaucoup travaillé les aspects relatifs à la régionalisation économique¹, les travaux relatifs à la mondialisation se sont multipliés ces dernières années, et la pertinence d'analyses à l'échelle mondiale est largement admise. Deux ouvrages ont fait date : celui d'A. Reynaud, *Société, espace et justice* (1981 [41]) proposant une lecture centre / périphérie d'espaces d'échelles variées (de la ville au monde), et l'ouvrage inaugural de la *Géographie Universelle* signé R. Brunet et O. Dollfus qui illustre l'importance d'une lecture systémique des phénomènes mondiaux (1990 [8]).

Inversement, les aspects liés à la régionalisation politique du monde et au multilatéralisme ont été relativement négligés. Seuls les praticiens de la géopolitique se sont saisis de l'enjeu mais en privilégiant une grille de lecture où le conflit et les rapports de force dominant, s'inspirant en cela des doctrines réalistes en relations internationales (Smouts *et al.*, 2003 [49]). Ainsi les différents dictionnaires de géopolitique dirigés par Yves Lacoste se focalisent presque exclusivement sur les tensions, les risques, les affrontements, et ne considèrent le plus souvent qu'une seule échelle d'analyse, celle de l'État-nation (sur cet aspect d'une certaine géopolitique française², voir Raffestin *et al.*, 1995 [40]). Or la géographie ne sert pas seulement à faire ou à étudier la guerre. . .

Étudier le fonctionnement contemporain des OI suppose une approche privilégiant la collaboration, définie comme la participation intentionnelle et coordonnée de plusieurs acteurs visant à mener à bien une action commune, la fonction de socialisation de ces organismes ayant été très tôt soulignée (Claude, 1966 [12]) - la socialisation désignant notamment l'apprentissage par les acteurs impliqués d'un langage et d'un mode de fonctionnement communs. Cela ne signifie pas la disparition des rapports de pouvoir (qu'il soit étiqueté *hard*, *soft*, *civilian* ou *gentle*³) mais un changement paradigmatique de l'approche géographique des relations internationales. Les OI sont le lieu des affrontements *et* celui des consensus, tout comme les constructions régionales - entendu ici au sens d'ensemble supranational - peuvent traduire une volonté d'élargir les horizons nationaux *et* un moyen de résister autant que faire se peut aux phénomènes de globalisation en valorisant ce même niveau national : à l'échelle européenne, cela renvoie aux discours affirmant que seule l'Union européenne (UE) est à même d'amortir les chocs causés par la globalisation économique et financière.

1. Il est entendu que d'autres disciplines telles l'économie, l'économie politique ou les sciences régionales ont elles aussi étudié cet aspect.

2. La géopolitique française est plus diversifiée aujourd'hui, les approches d'un S. Rosière (2008 [46]) ou d'un G. Dussouy (2001 [24]) proposant une conceptualisation différente des enjeux géopolitiques contemporains.

3. Ces deux derniers adjectifs font partie de la dizaine relevée par Jan Orbie pour qualifier l'Union européenne dans des articles et ouvrages de relations internationales (2008 [39]).

Si les OI ont des ambitions globales, la diversité des acteurs impliqués doit être soulignée. Les États restent bien souvent la brique de base de ces institutions dont ils sont les financeurs principaux si ce n'est exclusifs, elles méritent donc toujours l'appellation d'organisations inter-nationales au sens strict. Mais des acteurs politiques de niveau inférieur (région voire ville) et supérieur (blocs régionaux), ou de nature différente (ONG¹, fondations publiques ou privées, firmes globales), ont pris ces dernières décennies une place croissante dans les processus de décision au sein des OI (Barnett et Duvall, 2005 [2]; Diehl, 2005 [21]). Ce rôle concerne notamment la définition des ordres du jour et des enjeux considérés comme importants (développement durable, respect des droits humains, etc.).

Les recherches se sont multipliées ces dernières années sur les comportements des acteurs régionaux, et principalement celui de l'UE, au sein des OI (voir notamment Kissack, 2010 [28]; Laatikainen et Smith, 2006 [30]). Ces recherches tendent cependant à privilégier une seule échelle, un seul niveau de référence. Il existe ainsi des dizaines d'articles étudiant la cohésion des votes de l'UE à l'Assemblée générale des Nations Unies et la conclusion de ces articles est toujours la même : l'UE parle et vote de plus en plus d'une seule voix, notamment grâce à l'action des nouveaux pays membres, et seuls la France et le Royaume-Uni s'éloignent de cette unanimité. Or aucun des auteurs ne semble s'être demandé si cette cohésion était anormale dans une enceinte où l'unanimité est fréquente (deux tiers des résolutions adoptés sans vote, près de la moitié des résolutions votées adoptée par plus de 80% des États membres) et aucun n'a non plus cherché à comparer ces taux de cohésion à ceux d'autres groupes régionaux (la seule exception à ma connaissance est Birnberg, 2009 [5]).

En schématisant à (très) gros traits, le panorama de l'étude des OI pourrait être ainsi résumé : en France, deux disciplines les étudient de façon privilégiée, les relations internationales et le droit. Les juristes s'intéressent aux implications légales des décisions, traités et ententes ; les relations internationales ont une approche très majoritairement conceptuelle (comment définir la gouvernance ? un acteur ? la puissance ?) et les études empiriques y sont plus rares. Au niveau anglophone, si les recherches conceptuelles dominent, les études empiriques issues du courant behaviouraliste², occupent un créneau bien identifié. Dans les deux cas (France et monde académique anglophone), les recherches sur l'UE sont très largement dominantes. Enfin, il faut signaler que l'ONU, depuis sa création, fait l'objet d'un intérêt spécifique des chercheurs nord-américains.

Le manque d'études globales sur le fonctionnement et la dynamique du Système-Monde a d'ailleurs été souligné dans le dernier rapport de conjoncture de la section 39 où l'on peut lire « l'éclatement des pays du « tiers-monde » n'a pas donné lieu à de nouveaux schémas explicatifs de l'état du monde ; les constats sur la pauvreté et la marginalisation grandissante de certaines parties du globe, tout comme l'observation des économies émergentes, ne peuvent occulter le manque de vision globale sur les transformations de ce qu'on a appelé un temps le « système-monde »³.

L'étude du fonctionnement des OI est-il susceptible d'enrichir la discipline géographique ? La réponse est résolument affirmative pour plusieurs raisons. Il est permis de supposer que la régionalisation économique s'accompagne d'une régionalisation politique,

1. Est ici appelée ONG toute organisation reconnue comme ONG par les organisations internationales considérées.

2. Branche des sciences politiques soucieuse de valider les théories par des études empiriques, très active dans les décennies 50-70 dans le monde anglophone, elle a notamment donné naissance au *Correlates of war project* - voir troisième partie.

3. CNRS, 2011, *Rapport de conjoncture du Comité National de la Recherche Scientifique*, Paris, p. 811-812.

et les OI sont un terrain d'observation privilégié pour vérifier voire mesurer ce phénomène. Les OI jouent un rôle essentiel, et sans doute croissant, dans l'arbitrage des décisions au niveau mondial, et ces arbitrages ont des conséquences spatiales observables (projet de développement, de protection de l'environnement, intervention des Casques bleus, réglementation des échanges). Enfin, une approche géographique est susceptible de compléter et d'enrichir les approches développées dans d'autres disciplines, ce que la suite de ce texte essaiera de démontrer.

1.2 Acteurs majeurs

Étudier la géographie des OI impose d'identifier aussi précisément que possible les niveaux d'analyse et les acteurs pertinents.

Les OI sont considérées comme des systèmes, voire comme des systèmes de systèmes, où le résultat global ne peut être déduit de la somme des actions des entités élémentaires. Elles sont également des organisations bureaucratiques présentant leurs décisions comme le résultat d'une démarche rationnelle et apolitique (Reynaud, 1988 [42]), ce dernier point prêtant évidemment à discussion. Les deux acteurs principaux - un acteur est ici défini comme un élément reconnu institutionnellement par le système - au sein des OI sont, depuis l'origine ou presque, les États et les groupes d'États. D'autres acteurs (ONG, firmes) jouent un rôle moins important, croissant semble-t-il, et dont l'implication est souhaitée par les OI en question.

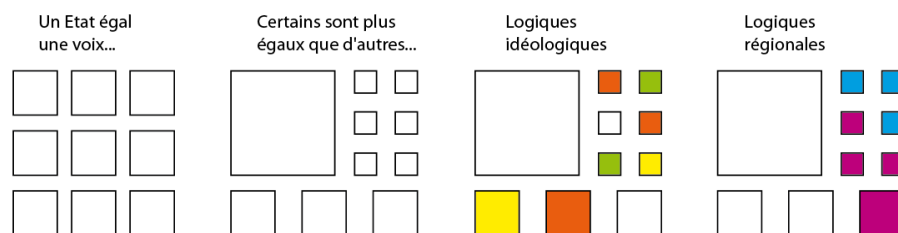
L'objectif des OI est d'aboutir à des consensus sur les thèmes abordés et de définir des normes universelles, la norme désignant un ensemble de règles acceptées par les acteurs du système. Cette recherche du consensus suppose des collaborations entre acteurs. La capacité d'un État, d'un groupe d'État ou d'un acteur de nature différente à faire faire par un autre acteur ce qu'il n'aurait pas accompli de lui-même est nommé influence ou pouvoir, suivant la définition devenue classique de R. Dahl (1957 [17]).

Lorsque la collaboration implique des acteurs spatialement proches, on parlera de coopération régionale (Bussi, 2009 [10]). Lorsque la coopération est basée sur des proximités idéologiques peu ou pas spatialisées, on parlera de coalition. La figure 1 montre comment les coopérations régionales et les coalitions au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies peuvent être modélisées sous forme graphique. Les coopérations territoriales à un niveau donné peuvent créer des conflits au niveau supérieur : on parlera alors de discontinuité politico-spatiale.

Le modèle graphique proposé dans la figure 2 pourrait quant à lui constituer le squelette d'une ontologie relative aux dynamiques relationnelles entre acteurs des OI du Système-Monde. Manquent ici les ONG dont il n'est pas certain que l'action puisse se représenter aisément dans cet espace conceptuel. Par ailleurs, n'ayant étudié à ce jour qu'une OI où les ONG n'ont quasiment pas leur place, il m'est difficile d'en proposer une formalisation conceptuelle satisfaisante pour le moment - définir le rôle de la société civile en général et des ONG en particulier dans une gouvernance mondiale en construction constitue bien l'un des enjeux majeurs de ce projet. L'absence d'un acteur de taille, les firmes globales, s'explique par leur faible - mais croissant - investissement dans les OI.

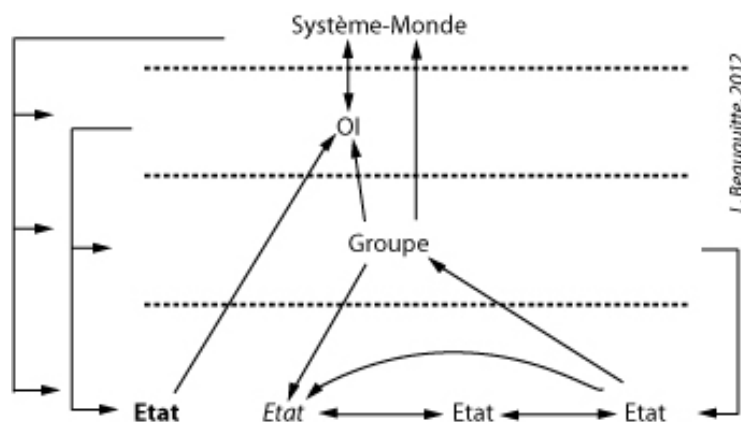
Le choix des OI considérées correspond à plusieurs critères : complémentarité des objectifs (sécurité et paix internationale pour le Conseil de sécurité, objectifs généraux de l'Assemblée générale de l'ONU, droits humains pour le Conseil des droits de l'homme), ambition globale, organisation à adhésion universelle (à quelques réserves près, tous les États qui le demandent peuvent en être membres, par adhésion ou suite à une élection). Cela ne signifie pas que ces OI soient les seules influentes dans leur domaine mais elles

FIGURE 1 – Modèle graphique des coopérations et coalitions à l’Assemblée générale de l’ONU



Chaque carré représente un acteur étatique dont la taille est fonction de la puissance. Le regroupement des acteurs faibles peut se faire en suivant deux logiques complémentaires : une logique idéologique (Mouvement des non-alignés), une logique régionale (Mercosur), les deux logiques étant non exclusives l’une de l’autre. Il n’est pas anodin que les États-Unis ne soient membres d’aucun groupe. La pertinence de ce modèle graphique n’est pas assurée pour les deux autres OI étudiées.

FIGURE 2 – Les organisations internationales dans le Système-Monde, acteurs et interactions



Pour des raisons de simplicité, seuls un groupe (régional ou idéologique) et une OI sont représentés ici, mais les interactions symétriques (collaboration) ou non (influence) existent également entre groupes, voire entre OI. L’État indiqué en gras représente une puissance majeure dont l’influence sur l’ensemble du système dispense d’utiliser le moyen d’un groupe, mais ne peut pourtant se passer de la légitimité apportée par les OI (ex. États-Unis). Inversement, l’État indiqué en italique représente un acteur faible dont les décisions sont contraintes, tant au niveau des relations bilatérales qu’au sein du groupe (ex. Grèce). Les lignes en pointillés visent à différencier trois niveaux d’analyse possibles.

sont des acteurs majeurs dans le fonctionnement actuel du Système-Monde. Un intérêt supplémentaire réside dans la diversité des modes de fonctionnement de ces organisations (voir encadré 1).

Le Conseil des droits de l’homme a été préféré au Conseil économique et social (ECO-SOC) qui est pourtant, comme l’Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, l’un des six

ENCADRÉ 1 – Trois institutions onusiennes, trois modes de fonctionnement et trois degrés d'ouverture aux ONG

Assemblée Générale de l'ONU : créée en 1945, 193 membres en 2013. Résolutions adoptées par consensus (i.e. sans vote), par vote à la majorité simple pour les questions de procédure, à la majorité des 2/3 pour les questions « importantes ». Principe d'égalité : un État égale une voix. ONG peu présentes, à l'exception de la Croix Rouge.

Conseil de Sécurité : créé en 1945, 15 membres (5 permanents et 10 membres temporaires élus pour deux ans). Résolutions adoptées par consensus ou par vote à la majorité simple. Un non d'un membre permanent suffit à empêcher l'adoption de la résolution (dit « droit de veto »). Composition contestée et multiples projets de réforme avortés depuis plusieurs décennies. ONG fréquemment auditionnées lors des travaux préparatoires.

Conseil des droits de l'homme : créé en 2006 afin de remplacer la Commission des droits de l'homme issue du Conseil économique et social, 47 membres élus par l'Assemblée générale pour une durée de 3 ans. Résolutions adoptées par consensus ou par vote à la majorité simple. ONG très fortement associées aux travaux du Conseil.

organes principaux de l'ONU¹, pour trois raisons principales. Tout d'abord, dès les années 70, l'ECOSOC a été en grande partie vidé de sa substance dans la mesure où les États du Groupe des 77 ont souhaité que les questions relatives au développement soient abordées directement à l'Assemblée générale (Alger, 2006 [1]). Ensuite, le Conseil des droits de l'homme a été créé pour remplacer la Commission des droits de l'homme issue de l'ECOSOC et largement discréditée : dans un système où les organismes, comités et conseils se créent année après année sans grand souci de coordination et en maintenant l'existant, ce fait est suffisamment rare pour retenir l'attention. Enfin, le Conseil des droits de l'homme a affirmé dès le départ le rôle essentiel des ONG (*Amnesty international* participe systématiquement à l'examen de la situation des droits humains dans les différents États) et il autorise tous les acteurs, y compris les individus, à faire appel à ses compétences.

D'autres institutions onusiennes seraient bien entendu intéressantes à étudier, notamment l'UNESCO en raison de l'intérêt qu'elle porte aux questions de gouvernance mondiale (Milani *et al.*, 2003 [36]) : malheureusement, la plupart des votes ont lieu à main levée (sans enregistrement des positions individuelles) ou à bulletin secret².

Si l'étude de ces trois institutions constitue le cœur de ce projet, je tiens cependant à préciser que, à moyen et long terme, l'étude d'autres organisations internationales me semble nécessaire (Banque mondiale, OMC notamment), ne serait-ce que pour valider ou infirmer les résultats obtenus au sein du système onusien. La globalisation et la construction d'une possible société-Monde n'étant pas des phénomènes irréversibles ou linéaires, il est probable que l'implication de la société civile se fasse à des rythmes différents et selon des modalités contrastées selon les OI. Pourtant, des schèmes explicatifs communs devraient pouvoir être trouvés afin de proposer un modèle favorisant la compréhension des interactions entre les acteurs au niveau mondial.

1. Les trois autres organes principaux de l'ONU sont le Secrétariat, la Cour internationale de justice et le Conseil de tutelle.

2. *Règlement intérieur de la Conférence générale*, appendice 1 ; *Règlement intérieur du Conseil exécutif*, articles 52 à 56.

1.3 De l'approche géographique au dialogue inter-disciplinaire : notions et concepts

Une étude géographique des relations au sein des OI suppose une large ouverture et une grande curiosité pour les autres disciplines étudiant ces objets. Au risque de l'inventaire, il convient de citer l'histoire, la sociologie des organisations (Crozier, 1977 [15]), les sciences politiques, les relations internationales et le droit international. Il serait absurde de prétendre devenir un spécialiste dans chacune de ces disciplines, et il n'est pas non plus question d'importer des méthodes et des concepts sans réfléchir à leur pertinence pour une approche géographique des OI : ni science d'une hypothétique synthèse ni discipline faible vouée à l'imitation, la géographie apparaît comme une approche utile et complémentaire à celles déjà développées.

La sociologie des organisations peut être d'une grande utilité dans la mesure où elle a élaboré plusieurs modèles relatifs aux interactions entre acteurs - les acteurs étudiés étant le plus souvent des individus mais pouvant être des filiales d'une firme, des composantes d'une organisation, etc. (voir le très utile manuel de J. Rojot, 2003 [45]). Le concept de régulation au sein des organisations développé notamment par J.D. Reynaud (1988 [42], 1993 [43]) peut aider à interpréter correctement les discours et les actes des acteurs : par exemple, si la question de la réforme du Conseil de sécurité est rituellement étudiée depuis 30 ans sans que le moindre progrès n'ait été enregistré, cela est sans doute davantage lié à un aspect organisationnel (i.e. le fonctionnement actuel est injuste mais autorise une désirable prévisibilité des comportements) qu'à une situation géopolitique précise (sous représentation des puissances émergentes ou émergées, sous représentation de l'Afrique notamment).

Des concepts spécifiquement géographiques (le rôle des distances¹, la mise en évidence des discontinuités) permettent de compléter et d'enrichir les éclairages habituellement produits sur ces objets. La cartographie d'auteurs de résolutions ou de positions de vote peut être riche d'enseignement pour mettre en évidence des grandes régions politiques mondiales. Ainsi à l'Assemblée générale de l'ONU, si on étudie les votes des dix dernières années, les thèmes du développement économique montrent une tripartition mondiale (Nord, Sud, Sud en forte croissance) quand celui des droits humains (peine capitale, homosexualité) oppose Asie-Afrique (moins l'Afrique du Sud) et Europe-Amérique.

La pertinence, et la traduction spatiale éventuelle, de concepts issus d'autres disciplines, notamment des sciences politiques, devront être examinées (multilatéralisme, *soft-power*, gouvernance globale). L'enjeu n'est donc pas d'importer et d'illustrer les modèles conceptuels développés ailleurs mais de les retravailler en géographe. Ce dialogue, nécessairement critique, suppose une fréquentation assidue des productions d'autres disciplines.

2 Hypothèses et objectifs de la recherche

L'objectif de mon projet de recherche est de renouveler l'approche géographique des organisations internationales en prenant en compte les stratégies et les logiques relationnelles des différents acteurs impliqués. L'étude porte sur la période 1985-2012, ce qui permet d'évaluer les conséquences de la dislocation du bloc socialiste. Trois axes spécifiques composent ce projet et pour chacun d'entre eux, j'esquisse la problématique générale avant de présenter quelques hypothèses fortes. Les méthodes susceptibles de valider ces hypothèses sont évoquées dans la partie suivante.

1. Si la distance euclidienne est la plus commune, d'autres types de distances peuvent être étudiés : distance - temps, distance historique, culturelle, politique, etc.

2.1 Une approche systémique

Le premier axe de recherche concerne l'étude systémique des OI considérées. Ainsi, la stratégie mise en place par l'Union européenne à l'ONU est différente de la somme des stratégies des États membres qui la composent, trois niveaux d'analyse sont donc requis : stratégie de l'État, stratégie de l'UE, interactions entre l'UE et les autres acteurs au sein de l'OI. L'objectif est de mettre en évidence l'imbrication des échelles et la manière dont, malgré des logiques et intérêts parfois antagonistes, des institutions parviennent peu à peu à imposer des normes à l'ensemble des acteurs. Réciproquement, l'utilisation des OI par les acteurs, étatiques et non étatiques, permet d'identifier les mécanismes de construction d'une possible société-Monde.

Définir les limites des systèmes étudiés, déterminer les principaux acteurs et les relations qu'ils entretiennent au sein de ces systèmes, puis tenter de les modéliser constitue le cœur de ce premier axe. L'objectif de la modélisation est la mise en évidence de régularités et de principes explicatifs dans le fonctionnement et la dynamique de ces organisations. Trois OI seront étudiés : l'Assemblée générale de l'ONU, le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil des droits de l'homme.

Ce choix permet de balayer un large spectre, tant en ce qui concerne les thèmes débattus dans ces enceintes que les modalités de fonctionnement ou la place faite aux différents acteurs. Le choix de rester au sein du système onusien permet d'éviter la dispersion, même si à moyen terme, la prise en compte des interactions entre acteurs au sein d'autres OI est prévue. L'étude des interactions entre ces OI sera également nécessaire : le rôle d'un acteur dans une OI peut influencer la manière dont il se comporte dans une autre. Ainsi, nombre de positions françaises ou anglaises à l'Assemblée générale s'expliquent en grande partie par leur statut de membres permanents du Conseil de sécurité (votes lors des résolutions liées au nucléaire, à la décolonisation et à la réforme du Conseil de sécurité).

L'hypothèse principale qui soutient cet axe est que les OI, à mesure qu'elles affichent des ambitions croissantes, fabriquent de la régionalisation politique de façon structurelle. Pour peser sur les décisions, voire pour prendre part aux négociations, multiplier les coopérations régionales et les coalitions entre acteurs s'impose. Cette régionalisation concerne les acteurs étatiques mais également, quoique à un degré moindre, les acteurs autres (firmes, ONG).

Les hypothèses principales à valider dans le cadre de cette approche systémique sont les suivantes :

- l'importance des OI étudiées est croissante à tous les niveaux (État, groupe, Système-Monde) ;
- le nombre d'acteurs de nature différents impliqués dans les OI augmente et ces derniers perdent lentement leur strict caractère international ;
- les interactions de type coopératif entre acteurs au sein des OI sont de plus en plus nombreuses ;
- les États agissent de plus en plus au sein des OI par l'intermédiaire de groupes.

2.2 Une approche comparative

Le deuxième axe de recherche concerne la comparaison des stratégies mises en place par les acteurs, et notamment les acteurs régionaux et les ONG, au sein des OI. L'abondante littérature consacrée à l'UE prend trop souvent comme postulat de départ l'exceptionnalité institutionnelle de l'UE. Or, s'il est un domaine où l'intégration européenne reste bien peu exceptionnelle, c'est bien les relations internationales en général, et les stratégies mises en place au sein des OI en particulier (Flemes, 2010 [26]). À titre d'exemple, les travaux de

Birnberg (2009 [5]) ou les miens ont montré que, si l'UE est un groupe dont la cohésion en terme de vote à l'Assemblée générale de l'ONU est extrêmement forte, cette cohésion est récente, davantage due à l'action des nouveaux membres qu'à celle des membres les plus anciens, et surtout que ce niveau de cohésion n'a rien d'exceptionnel au sein du système onusien.

En ce qui concerne les ONG, si la distinction est couramment faite entre les ONG « globales » telles *Amnesty International*, *CARE* ou *Oxfam* (voir l'ouvrage de K. Martens, 2005 [35]) et les ONG locales ou nationales, les logiques de coopération entre ces ONG ne sont que rarement étudiées sous l'angle spatial. Or il est probable qu'à des logiques coopératives liées à l'échelle (les grandes ONG coopèrent et se coordonnent entre elles) s'ajoutent des logiques coopératives ou compétitives liées à la localisation : concurrence entre petites ONG au niveau local pour accéder aux OI - être reconnu par l'ONU a une forte valeur symbolique - ou création d'entente entre ONG sur une base nationale ou infra-nationale afin de peser sur l'ordre du jour.

Les hypothèses principales que je cherche à valider sont les suivantes :

- le degré de cohésion des groupes au sein des OI est indépendant du degré de construction institutionnelle (un groupe très peu structuré peut atteindre des niveaux de cohésion très élevés) ;
- la recherche constante de l'unanimité au sein des groupes diminue leur influence en limitant leurs capacités de négociation avec d'autres groupes ;
- l'UE est un groupe régional parmi d'autres et ne présente aucune originalité marquante au sein des OI étudiées ;
- l'action des ONG s'inscrit dans des stratégies compétitives ou coopératives en partie liées à des facteurs géographiques.

2.3 Temps, thèmes et espace(s) des institutions

Les relations entre acteurs au sein des OI et les dynamiques qu'elles créent ont une histoire qu'il est nécessaire de considérer pour comprendre et expliquer les situations présentes. Considérer les mémoires des systèmes et leurs pesanteurs bureaucratiques¹ n'est utile que si, parallèlement, une grande attention est portée aux facteurs de changement et aux bifurcations. Ce projet entend donc prendre en compte l'épaisseur temporelle des OI dans leur modalité de fonctionnement et dans les thématiques qu'elles abordent.

L'ambition affichée des OI est l'abolition de la distance entre les acteurs impliqués : en effet, une norme universelle, globale, est par nature sans échelle. Pourtant, cette ambition crée aussi des distances et des discontinuités politico-spatiales. Dans le domaine des droits humains par exemple (moratoire sur la peine capitale, lutte contre l'homophobie, etc.), les projets portés par certains acteurs tendent à créer des coalitions et/ou des coopérations régionales parmi les opposants à ces mesures.

L'étude thématique de quelques grands enjeux contemporains (environnement, droits humains, développement économique) permet de retracer leur histoire (quand et comment un sujet devient un enjeu) et leur géographie (quels acteurs sont à l'origine des décisions, quels acteurs résistent aux nouvelles orientations, comment sont choisis les lieux d'action). Ainsi, de nombreux travaux ont été menés sur la construction comme enjeu global du réchauffement climatique, et ses aspects historiques, économiques et juridiques sont bien connus (voir notamment les travaux de Maljean-Dubois, 2010 [34]), tandis que les aspects

1. Citons par exemple le maintien du Conseil de tutelle, pourtant inactif depuis 1994, comme l'un des six organes principaux des Nations Unies dans l'organigramme actuel.

géographiques restent largement méconnus. Or les acteurs initiant une décision sont localisés, les alliés et les adversaires des décisions le sont aussi, et les cartes produites peuvent être riches d'enseignement (voir l'exemple du moratoire de la peine de mort à l'ONU, Beauguitte, 2012 [4]).

Les hypothèses principales de ce troisième axe sont les suivantes :

- chacune des OI présente une structure centre / périphérie d'une grande stabilité spatiale ;
- l'augmentation du nombre d'acteurs de même nature dans les OI ne modifie que très marginalement leur fonctionnement (thèmes abordés, contenu des décisions, comportement des acteurs) ;
- la présence d'acteurs de nature différente modifie les dynamiques relationnelles au sein des OI et entraîne une augmentation des stratégies collaboratives ;
- les OI jouant un rôle croissant (voir hypothèse *supra*), le discours des OI prend une dimension mondiale et a des implications concrètes de plus en plus affirmées ;
- tous les acteurs, étatiques ou non, tendent à transformer leurs discours selon un axe local / global et se réfèrent de moins au moins au seul niveau étatique.

Définir les concepts est nécessaire pour poser les hypothèses principales, identifier les acteurs et les relations pertinentes. Valider les hypothèses suppose l'élaboration d'une méthodologie et la constitution d'un corpus de données. Les paragraphes qui suivent entendent donner les grandes lignes relatives aux méthodes d'analyse et aux données, et quelques exemples de traitement possibles. Deux préoccupations guident ma démarche : la complémentarité entre méthodes dites qualitatives et méthodes dites quantitatives ; l'utilisation de ces méthodes dans le cadre de collaborations pluri-disciplinaires, notamment *via* des programmes des recherche.

3 Des hypothèses aux résultats : données, méthodes et interprétations

3.1 Du corpus à la validation

La modélisation des relations au sein des organisations internationales se fera à l'aide d'outils variés. L'élaboration de modèles graphiques (diagrammes sagittaux, schémas, chorèmes) sera utilisée tant en amont pour définir les relations entre acteurs et les bornes des systèmes étudiés qu'en aval de la recherche pour synthétiser les résultats obtenus.

Les comportements liés aux prises de décision au sein des OI pourront être appréhendés *via* des régressions multiples, des modèles logit ou encore des procédures de classification. Des mesures plus basiques (corrélation) peuvent également donner des résultats intéressants. Si ces méthodes sont régulièrement mobilisées dans les recherches anglophones (Faber, 1987 [25] ; Lebovic et Voeten, 2006 [32] ; Voeten, 2000 [52]), leur emploi dans les recherches en langue française gagnerait sans doute à être développée : les résultats de modèles statistiques peuvent en effet confirmer la validité de notions utilisées en relations internationales. S'il est possible de mesurer la globalisation et la régionalisation économique, il est peut-être possible de définir des indicateurs de globalisation politique. Au-delà des seuls résultats, parfois ardu à interpréter pour les non-spécialistes car trop souvent mal présentés et mal expliqués¹, l'intérêt de ces méthodes est qu'elles obligent à définir très précisément les variables à prendre en compte et les relations supposées pertinentes entre

1. Une des règles de la géographie quantitative devrait être : plus une méthode est complexe, plus l'explication doit être compréhensible.

ces variables, ce travail d'explicitation permet donc de renforcer les présupposés théoriques et conceptuels de l'analyse.

L'étude centrée sur les stratégies des acteurs mobilisera les outils issus de l'analyse des réseaux développés tant en sociologie (Wasserman et Faust, 1994 [54]) qu'en physique (Newman *et al.*, 2006 [38]) et déjà mobilisés de manière fructueuse en sociologie des organisations (Knoke, 1990 [29]). L'utilisation de ces outils tant dans mon travail de thèse que dans des articles récents a d'ores et déjà montrée le potentiel heuristique de ces méthodes (voir figure 3). Cet aspect apparaît particulièrement novateur et constitue l'un des axes forts et originaux de ce projet. Des chercheurs en sciences politiques et en sociologie ont déjà souligné à plusieurs reprises la plus-value apportée par cet outil d'analyse et de visualisation pour l'analyse des organisations (Brandes *et al.*, 1999 [6]; Lazega, 1994 [31]). Il ne s'agit pas uniquement d'une visualisation alternatif ou complémentaire à la cartographie mais bien un outil d'analyse exploratoire et confirmatoire quant aux relations entre acteurs.

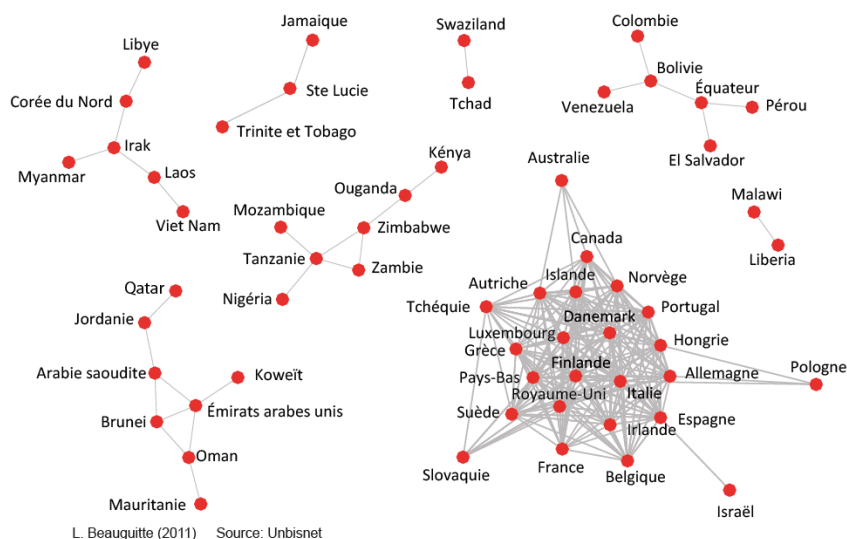
Les résultats de vote peuvent être transformés en matrice de similarité (1 quand deux États votent toujours de la même façon, 0 quand ils votent toujours de façon différente) et représentés sous forme de graphes dont on peut mesurer différentes propriétés, que ce soit pour le graphe dans son ensemble ou pour chacun des acteurs (densité des liens, mesures de centralité etc.). Les discours peuvent également être étudiés de cette façon : un graphe peut représenter les soutiens apportés par des États à des déclarations faites par des groupes, la comparaison des graphes successifs permettant de mesurer la tendance globale et les comportements individuels. Il est possible également de créer des matrices acteurs - thèmes pour mettre en évidence les tropismes thématiques respectifs des différents acteurs. L'objectif est toujours le même : synthétiser une information surabondante et redondante - les institutions onusiennes sont fort bavardes et toute la documentation est accessible en ligne - afin d'en extraire des éléments explicatifs concernant tant la régionalisation politique globale que l'implication croissante de la société civile dans les organisations internationales.

Enfin, les méthodes d'analyse de contenu (lexical, iconographique) permettront de cerner et de définir aussi précisément que possible les stratégies mises en place par les différents acteurs au sein des OI. Ces méthodes seront notamment utilisées pour étudier les discours, brochures et sites internet des acteurs. Ces outils serviront également pour analyser les entretiens prévus auprès de représentant-e-s de ces acteurs au sein des OI. Une méthode simple mais aux résultats souvent intéressants consiste dans un corpus de textes à étudier les présences et absences : déterminer que tel lieu du monde, que tel acteur ou tel thème est toujours absent dans les textes produits par tel ou tel acteur renseigne sur les représentations du Monde de ce dernier.

L'utilisation d'outils quantitatifs pourrait être interprétée comme une volonté de rupture par rapport aux approches dominantes dans le champ des relations internationales francophones, qu'il s'agisse de la géopolitique ou des sciences politiques. L'objectif est pourtant moins d'aller contre certaines recherches que de tenter de nouvelles approches pour valider tout ou partie des conclusions apportées par lesdites recherches. De plus, la réalisation d'entretiens auprès des différents acteurs est prévue, tant pour affiner les hypothèses que pour fournir des éléments explicatifs confirmatoires.

On pourrait objecter que des entretiens avec des diplomates (ONU) ou des chargé-e-s de relations publiques (ONG) risquent de ne pas apporter beaucoup d'éléments d'information. Plusieurs éléments de réponse peuvent être apportés à cette légitime objection. Tout d'abord, la langue onusienne est beaucoup rugueuse qu'attendue et les échanges sont souvent vifs - y compris dans les comptes-rendus de séances et les procès-verbaux. Ensuite, les délégations des acteurs principaux comprennent entre 50 et 150 membres : s'il

FIGURE 3 – Le graphe comme outil de visualisation et d'analyse



Les liens entre États symbolisent des comportements de parrainage communs au sein de la Troisième commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) de l'Assemblée générale de l'ONU lors de la 51^e session (1996-1997). Alors que les sous-graphes connexes des sessions précédentes n'obéissent à aucune logique spatiale, on voit ici que tous les sous-graphes suivent des logiques politiques et géographiques (États africains, États du Golfe, États d'Amérique latine, États des Caraïbes, etc.), à l'exception du sous-graphe regroupant les États parias de l'époque (Libye, Corée du Nord, etc.).

y a des professionnels du verbe, il y a également de nombreux conseillers sur des questions techniques ou thématiques. Les personnes ciblées pour les entretiens appartiennent plutôt à cette catégorie dans la mesure où l'un des objectifs est de s'intéresser aux modalités concrètes, matérielles des collaborations. Troisième point, plusieurs travaux récents ont mobilisé l'entretien auprès de délégué-e-s à l'ONU et les résultats sont fort riches (voir par exemple Creed, 2006 [14]; Delcourt et Wilén, 2009 [19] ou Brantner, 2010 [7]). Enfin, et ce dernier point est essentiel, ce projet individuel s'inscrit dans des dynamiques collectives pluri-disciplinaires : plusieurs collègues historiens, sociologues et politistes seront associé-e-s tant à l'élaboration de la grille d'entretien qu'à la passation de ces derniers.

Les trois grandes hypothèses énoncées plus haut et rappelées ici en italiques pourraient être en partie validées de la façon suivante. Ce ne sont bien entendu que des pistes et d'autres moyens d'exploration et de validation - ou d'infirmer - sont à explorer et à définir de manière collective :

- *les OI deviennent incontournables et fabriquent de la régionalisation politique de façon structurelle* : les acteurs se réfèrent de plus en plus aux objectifs définis par les OI (analyse lexicale); les États agissent de plus en plus par l'intermédiaire de groupes (prises de parole faites au nom de groupes plus fréquentes, prises de parole au nom d'États diminuant, nombre de textes proposés par des groupes en augmentation - étude des procès-verbaux, entretiens, analyse lexicale, analyse de réseau); les interactions de type coopératif se multiplient entre acteurs de même nature et de nature différente (procès verbaux et comptes-rendus de réunions, étude des adhésions et accréditations,

- entretiens) ;
- *les stratégies et les actions des acteurs gagnent à être étudiées de manière comparative* : comparaison diachronique des indices de cohésion intra et inter-groupes lors des votes (mesures de similarité, modèles statistiques) ; la recherche constante de l'unanimité au sein des groupes diminue leur influence (étude des explications de vote, des comptes-rendus de séance, entretiens) ; l'UE ne présente aucune originalité marquante au sein des OI étudiées (comparaison inter-groupe des prises de position, discours, votes, parrainage de textes - analyse textuelle, tests statistiques, analyse de réseau) ; l'action des ONG s'inscrit dans des stratégies compétitives ou coopératives en partie liées à des facteurs géographiques (étude des comptes-rendus de séances, entretiens, modèles graphiques et cartographie) ;
 - *l'ambition des OI est l'abolition de la distance entre les acteurs impliqués, cette ambition crée pourtant des distances et des discontinuités politico-spatiales* : chacune des OI présente une structure centre / périphérie d'une grande stabilité spatiale (cartographie des États toujours en accord avec la majorité / souvent mis en minorité, étude de la taille des délégations, du nombre de textes proposés, du nombre de discours prononcés, de la richesse - volume, variété - des sites internet) ; le discours des OI prend une dimension mondiale de plus en plus affirmée (étude des thèmes abordés durant la période et définition de leur ampleur spatiale, analyse lexicale, cartographie) ; tous les acteurs tendent à transformer leurs discours selon un axe local / global (étude lexicale des textes produits par les acteurs - site internet, interventions dans les OI).

Cette démarche, utilisée ici pour analyser la construction d'un mode de gouvernance globale, pourrait être adaptée pour étudier les phénomènes de gouvernance à d'autres échelles. Quel que soit le niveau d'analyse, il est en effet possible d'identifier des acteurs, de collecter leurs discours et d'étudier les modalités de prise de décision. La transposition de cette méthodologie à d'autres échelles et pour d'autres problématiques est envisagée à moyen et long terme dans le cadre de projets collaboratifs pluri-disciplinaires.

3.2 Collecte et mise en forme des données

Si les aspects relatifs à la collecte et au(x) traitement(s) des données sont parfois considérés comme des tâches d'ingénierie, il me semble au contraire que les critères de sélection et leurs domaines de validité (i.e. ce que permettent d'affirmer les données mais également ce qu'elles ne permettent pas) sont des enjeux scientifiques de première importance. Toute recherche supposant *a priori* des concepts, des méthodes et un corpus, il est regrettable que ce dernier élément soit si souvent peu voire pas traité.

Deux grands types de données sont nécessaires pour mener à bien ce projet et valider les hypothèses formulées plus haut :

- les données relatives au fonctionnement et à la prise de décision au sein des OI (procès-verbaux de réunions, textes des décisions, résultats des votes) ;
- les données relatives aux motivations et actions des acteurs (sites internet, communiqués de presse, discours, entretiens).

Il est très probable que d'autres données, non répertoriées ici, seront intégrées au cours de la recherche en fonction des premiers résultats obtenus ou de l'enrichissement des hypothèses de départ.

L'un des objectifs de la recherche sera de proposer une méthodologie permettant la comparabilité des données récoltées, alors même que le nombre d'acteurs, voire leur statut

(cas du Conseil de sécurité), est différent dans chacune de ces OI (voir encadré 1). Ceci permettra à moyen terme d'élargir la recherche à d'autres organisations.

Données institutionnelles

Ayant travaillé trois ans sur l'ONU, et tout particulièrement sur l'Assemblée générale, je connais les ressources disponibles sur les deux sites d'archives de l'ONU (Unbisnet et Sedoc). Des bases de données ont déjà été produites pour la seule Assemblée générale (votes de résolutions de 1985 à 2010, taille des délégations, parrainages des résolutions, etc.) et seule une petite partie des analyses possibles a pu être menée dans mon travail de thèse - je n'ai ainsi pas encore pu explorer les données relatives aux auteurs des résolutions proposées, données qui permettraient des analyses passionnantes (les États ne parrainent pas des résolutions sur n'importe quel thème, et ils ne parrainent pas non plus avec n'importe quels autres États).

Toutes les données des institutions onusiennes sont accessibles gratuitement en ligne. Les procédures de collecte et de codage ont été mises au point lors de mon travail de thèse et peuvent aisément être automatisées.

Les données à récolter sont de plusieurs types :

- comptes-rendus des réunions (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil des droits de l'homme) ;
- textes des résolutions adoptées ;
- résultats des votes ;
- composition des délégations ;
- contenu des sites internet des organes étudiés.

Discours d'acteurs

Pour étudier le comportement d'un certain nombre d'acteurs (États identifiés comme représentatifs ou au contraire États atypiques ou incontournables, groupes régionaux, ONG), différents sites institutionnels seront également intégrés dans le corpus d'analyse et des données complémentaires seront collectées : volume et contenu (textuel et iconographique) des sites, nombre et types de liens vers d'autres sites, *newsletter* et flux RSS. La mise en œuvre de cette étude se fera en collaboration avec des collègues sociologues (Dominique Cardon, Camille Roth) et spécialistes des médias (Marta Severo). L'étude de ces sites facilitera également la préparation des entretiens avec différents acteurs.

La réalisation de ce projet suppose la mise en œuvre d'entretiens semi-directifs auprès de représentant-e-s des différents acteurs (État, groupe et ONG) au sein des OI étudiées. Ces entretiens ont pour objectif de mettre en évidence les motivations des acteurs au sein de ces différentes organisations ainsi que les modalités pratiques concernant coopérations régionales, coalitions et implication des ONG. La sélection d'acteurs aux rôles différenciés (puissance majeure, État promoteur de collaboration régionale, ONG « incontournable », etc.) permettra d'acquérir une vision d'ensemble des logiques à l'œuvre.

Identifier les acteurs pertinents sera permis par les analyses empiriques réalisées sur les données collectées au début de la recherche. Ainsi, dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU, il apparaît nécessaire de rencontrer notamment des membres de la délégation d'Israël (État fréquemment mis en minorité), de la Chine (État puissant très en retrait), de l'Union européenne (seul groupe à donner son avis sur presque tous les sujets abordés) et du Brésil (État partie prenante de plusieurs groupes régionaux et s'exprimant très rarement en son nom propre).

Comme indiqué plus haut, les grilles d'entretien seront élaborées en commun avec des chercheurs d'autres disciplines dans le cadre de projets de recherche. Ceci enrichira leur intérêt et les exploitations possibles de ces entretiens.

3.3 Les données comme enjeu scientifique et politique : production, diffusion, accessibilité

L'accès aux données produites par les institutions est devenu un enjeu social et politique essentiel et les chercheur-e-s ont, me semble-t-il, un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. La revendication croissante pour des données accessibles et librement utilisables - mouvement dit de l'*Open data*¹ - devrait être prise davantage en compte par la recherche publique, surtout quand les données récoltées ne présentent aucun caractère sensible pour les libertés individuelles : des tableaux sur des résultats de vote à l'ONU ne représentent pas le même enjeu en terme de confidentialité que la transcription d'un entretien avec un-e détenu-e, un-e sans-papier ou un-e héroïnomane.

Les données collectées et harmonisées seront rendues publiques, suivant le modèle développé par de nombreux centres de recherche à l'étranger². L'insertion dans les démarches d'*Open data* et de *reproducible research* est revendiquée. Visiter la page personnelle d'Eric Neumayer, spécialiste des relations internationales, donne une idée de ce qui me paraît un modèle de page personnelle : tous les articles, les jeux de données et les programmes permettant les analyses sont librement téléchargeables.

Constituer une base de données utilisable par d'autres est un enjeu conceptuel (choix et sens des indicateurs, relations entre les entités jugées pertinentes), thématique (exploitation empirique) et technique (format de données). Mon expérience acquise au sein des projets EuroBroadMap (réalisation d'une base de données sur les votes à l'Assemblée générale des Nations Unies) et Cartelec (réalisation d'une base de données socio-électorale exhaustive à destination des chercheurs³, réalisation d'un atlas interactif grand public⁴) permet d'envisager un calendrier dont les étapes principales seraient idéalement les suivantes (les durées sont indicatives) :

- mois 1 à 15 : collecte et harmonisation des données ;
- mois 16 à 19 : élaboration d'un modèle relationnel de données ;
- mois 20 à 23 : création de la base de données et de l'interface web ;
- mois 24 à 27 : prise de contact avec des dépôts de données pour assurer un archivage pérenne et ouvert, rédaction de la documentation (français, anglais et espagnol dans un premier temps).

Ce calendrier ne concerne qu'une des étapes initiales du projet et est donné uniquement à titre d'exemple. De plus, cette démarche a vocation à s'inscrire dans des projets de recherche collectifs français et européens.

Le travail de collecte et d'harmonisation des données est d'ores et déjà réalisé pour l'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à 2011. La création de la base de données Monde en projet à l'UMS RIATE permettra de tester la pertinence des choix effectués. Mais il

1. Ce mouvement ne doit pas être confondu avec celui du *Crowdsourcing* qui désigne l'ensemble des données collectées et produites par des individus dans des cadres plus ou moins régulés. Des données gouvernementales peuvent ainsi être disponibles en *Open data* - voir les données françaises sur le site <http://www.data.gouv.fr/>.

2. Voir notamment le Correlates of War project - <http://www.correlatesofwar.org/> - ou le site du SIPRI - <http://www.sipri.org/databases>.

3. http://www.cartelec.net/?page_id=3609.

4. <http://cartelec.geoclip.fr/>

est prudent de rappeler que la construction d'une base de données est généralement plus longue que prévu. . . et qu'il s'agit bien d'un enjeu scientifique et secondairement technique.

À moyen terme, l'enjeu sera à la fois de permettre l'actualisation de la base de données à moindre coût (automatisation des procédures de collecte et d'intégration) et de faciliter son utilisation internationale (documentation multilingue, compatibilité avec les bases CoW et SIPRI). Un objectif à long terme, et dont la faisabilité est beaucoup plus aléatoire, serait leur intégration dans les bases de données des OI étudiées.

4 Inscription dans l'équipe d'accueil et partenariats

4.1 Inscription de ce projet dans l'équipe d'accueil

L'unité mixte de recherche 6266-IDEES constituerait un laboratoire approprié pour mener à bien ce projet. Le thème proposé s'inscrit dans deux des axes transversaux : *Temporalités, régulations, régionalisations* et *Modélisation et simulation des systèmes complexes spatialisés*. Le laboratoire a de plus une solide tradition d'analyse qualitative et quantitative des faits (géo)politiques. Les collaborations inter-disciplinaires au sein de ce laboratoire qui réunit géographes, sociologues, historiens, linguistes et spécialistes des sciences de l'information et de la communication constituent un atout supplémentaire pour la mise en œuvre et la réussite de ce projet. Travaillant depuis plusieurs années avec certains de ses membres, j'ai envie de poursuivre et d'approfondir cette collaboration.

L'unité mixte de recherche 7116-CSO serait également une équipe appropriée pour concrétiser ce projet. Le sujet de recherche s'inscrit en effet dans un des quatre axes transversaux, *Gouvernement, gouvernance, régulation*, dont l'enjeu scientifique est d'« envisager le fonctionnement concret des formes de gouvernance observées et les relations de pouvoir qu'elles impliquent »¹. La pluri-disciplinarité de l'équipe et les liens déjà existants avec certain-e-s de ses membres, sociologue (Emmanuel Lazega) et historienne (Claire Lemerrier) spécialistes de l'analyse de réseau et de méthodes quantitatives, permettrait une mise en œuvre immédiate du projet.

4.2 Partenariats

Ce projet de recherche se fera en étroite collaboration avec mes collègues géographes travaillant sur la régionalisation du monde et le concept de mondialisation, notamment avec Arnaud Brennetot, Clarisse Didelon et Sophie de Ruffray (UMR IDEES), Yann Richard (UMR Prodig), Claude Grasland (UMR Géographie-cités), collègues avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler (projet EuroBroadMap du 7^e PCRD, 2009-2011 ; ANR Géomédia depuis 2012 ; articles co-écrits hors contrat ; montage de pré-projet ANR à l'automne 2013). Un objectif à court terme est de tester des méthodes d'analyse spatiale (modèles gravitaires, logique floue etc.) tout en cherchant à intégrer des concepts de relations internationales (pouvoir *hard* et *soft*, gouvernance) ; le montage de projets de recherche (ANR, projets européens) et des publications en commun seront poursuivis.

D'un point de vue méthodologique et conceptuel, les concepts, méthodes et outils d'analyse de réseaux seront développés avec la collaboration du *groupe fmr (flux, matrices, réseaux)* que j'anime avec César Ducruet (UMR Géographie-cités) depuis 2010 ainsi qu'avec des collègues d'autres disciplines avec lesquels je suis en contact régulier sur ces questions (Pierre Mercklé, sociologue à l'ENS de Lyon, Claire Lemerrier, historienne au CSO, Claire

1. Extrait du projet scientifique 2012, p. 5.

Bidart, sociologue au LEST, etc.). L'aspect base de données et mise à disposition bénéficiera de l'expertise de mes collègues ingénieurs de l'UMS RIATE, Timothée Giraud et Nicolas Lambert, avec lesquels je travaille régulièrement depuis 2009. Ce partenariat, déjà effectif, sera essentiel à moyen terme pour la diffusion des bases de données constituées.

Au niveau conceptuel, la construction d'ontologies des organisations internationales bénéficiera des apports de mes collègues informaticiens en poste à LIENSs (Christine Plumjeaud) et post-doctorants (Robin Lamarche, Thomas Louail); les modèles concernant le fonctionnement systémique des organisations se feront tant avec mes collègues géographes férus de simulation à l'UMR IDEES et à l'UMR Géographie-cités qu'avec mes collègues sociologues du CSO. Enfin, les liens avec les relations internationales, s'ils sont encore à créer au niveau national, existent d'ores et déjà au niveau international.

Le volet international des partenariats, nécessaire à moyen terme pour monter des projets de recherche internationaux trans-disciplinaires, visera à pérenniser les travaux menés en commun avec le REPI (Recherche et enseignement en politique internationale, Université Libre de Bruxelles) et notamment avec Barbara Delcourt, politiste spécialiste de l'Union européenne. La collaboration initiée avec les collègues historiens présents au séminaire organisé à Padoue en décembre 2010, et qui a donné lieu à un ouvrage collectif à paraître début 2014¹, pourra être poursuivie dans un tel cadre. Mes contacts brésiliens (Hervé Théry et Neli de Mello, Université de São Paulo) seront essentiels pour identifier les partenaires pertinents et monter des projets étudiant de manière comparative les phénomènes de régionalisation politique en Amérique latine et leur action dans les OI (Mercosur, Groupe andin, Groupe de Rio etc.).

Si ces partenariats sont prévus et reposent sur mon réseau scientifique existant, d'autres sont bien évidemment envisagés... L'organisation à court et moyen terme de sessions spéciales concernant l'étude des OI dans des colloques internationaux de différentes disciplines (géographie, sociologie des organisations, sciences politiques, histoire) sera utilisée pour élargir ce réseau tant au niveau géographique que disciplinaire. La participation à des écoles thématiques sera également poursuivie.

1. Guia Migani, Francesco Petrini, and Lorenzo Mechi (ed.), *The United Nations and European construction in a historical perspective*, Cambridge Scholar Press. La date précise de publication n'est pas encore fixée.

Références

- [1] Chadwick F. ALGER : *The United Nations System*. Contemporary world issues. ABC-Clio, Santa Barbara, 2006.
- [2] Michael BARNETT et Raymond DUVALL, éditeurs. *Power in Global Governance*. Cambridge Studies in International Relations. Cambridge University Press, Cambridge, 2005.
- [3] Laurent BEAUGUITTE : *L'Assemblée générale de l'ONU de 1985 à nos jours : acteur et reflet du Système-Monde. Essai de géographie politique quantitative*. Thèse de doctorat, Université Paris Diderot Paris 7, 2011.
- [4] Laurent BEAUGUITTE : L'ONU contre la peine de mort : la puissance normative de l'UE en question. *L'Espace politique*, 18, 2012. <http://espacepolitique.revues.org/2432>.
- [5] Gabriele BIRNBERG : *The voting behaviour of the European Union member states in the United Nations General Assembly*. Thèse de doctorat, London School of Economics, 2009.
- [6] Ulrik BRANDES, Patrick KENIS, Jörg RAAB, Volker SCHNEIDER et Dorothea WAGNER : Explorations into the visualization of policy networks. *Journal of Theoretical Politics*, 11(1):75–106, 1999.
- [7] Franziska BRANTNER : *External Perceptions of the European Union as a Global Actor*, chapitre The EU through the eyes of the United Nations, pages 165–179. Europe in the world. Routledge, Londres et New York, 2010.
- [8] Roger BRUNET et Olivier DOLLFUS : *Mondes nouveaux. Géographie universelle*. Hachette/Reclus, Paris et Montpellier, 1990.
- [9] Roger BRUNET, Robert FERRAS et Hervé THÉRY, éditeurs. *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. RECLUS/La documentation française, Montpellier et Paris, 1992.
- [10] Michel BUSSI, éditeur. *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*. Publications des Universités de Rouen et du Havre, Mont Saint-Aignan, 2009.
- [11] Richard J. CHORLEY et Peter HAGGETT : *Models in Geography*. Methuen & Co, Londres, 1967.
- [12] Inis L. CLAUDE : Collective Legitimization as a Political Function of the United Nations. *International Organization*, 20(3):367–379, 1966.
- [13] Andrew D. CLIFF, Peter HAGGETT, Keith J. ORD, Keith A. BASSETT et Richard B. DAVIES : *Elements of Spatial Structure. A quantitative Approach*. Cambridge University Press, Cambridge, 1975.
- [14] Fiona CREED : Global Perceptions of the European Union at the United Nations. *Studia Diplomatica*, LIX(4):5–18, 2006.
- [15] Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG : *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Sociologie politique. Éditions du Seuil, Paris, 1977.
- [16] René DAGORN : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, chapitre Société-Monde, pages 856–858. 2003.
- [17] Robert A. DAHL : The concept of power. *Behavioral Science*, 2(3):201–215, 1957.
- [18] Nicolas DELALANDE, éditeur. *Pour une histoire-monde*. La vie des idées. PUF, Paris, 2013.

- [19] Barbara DELCOURT et Nina WILÉN : *Contemporary Global Governance. Multipolarity vs New Discourses on Global Governance*, chapitre The Creation of a Democratic Causus within the UN and the Reform of the Human Rights Commission, pages 147–172. Peter Lang, Bruxelles, Bern et Berlin, 2009.
- [20] Clarisse DIDELOU-LOISEAU : *Le Monde comme territoire. Contribution à une approche renouvelée du Monde en éographie*. Mémoire d’habilitation à diriger des recherches, volume 1, Université de Rouen, 2013.
- [21] Paul F. DIEHL, éditeur. *The Politics of Global Governance. International Organizations in an Interdependent World*. Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2005.
- [22] Olivier DOLLFUS : *La mondialisation*. La bibliothèque du citoyen. Presses de Sciences Po, Paris, 2001(1997).
- [23] Marie-Françoise DURAND, Jacques LÉVY et Denis RETAILLÉ : *Le monde : espaces et systèmes*. Presses de Sciences Po, Paris, 1992.
- [24] Gérard DUSSOUY : *Quelle géopolitique au XXI^e siècle ?* Théorie politique. Éditions Complexe, Bruxelles, 2001.
- [25] Jan FABER : Measuring cooperation, conflict, and the social network of nations. *The Journal of Conflict Resolution*, 31(3):438–464, 1987.
- [26] Daniel FLEMES, éditeur. *Regional Leadership in the Global System. Ideas, Interests and Strategies of Regional Powers*. Ashgate, Farnham et Burlington, 2010.
- [27] GEMDEV : *Mondialisation. Les mots et les choses*. Karthala, Paris, 1999.
- [28] Robert KISSACK : *Pursuing effective multilateralism. The European Union, International Organisations and the Politics of Decision Making*. Palgrave Studies in European Union Politics. Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2010.
- [29] David KNOKE : *Political Networks. The structural Perspective*. Structural Analysis in the Social Sciences. Cambridge University Press, Cambridge, 1990.
- [30] Karie Verlin LAATIKAINEN et Karen E. SMITH, éditeurs. *The European Union at the United Nations. Intersecting Multilateralisms*. Palgrave Studies in European Union Politics. Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2006.
- [31] Emmanuel LAZEGA : Analyse de réseaux et sociologie des organisations. *Revue française de sociologie*, 35(2):293–320, 1994.
- [32] James H. LEBOVIC et Erik VOETEN : The Politics of Shame: The Condemnation of Country Human Rights Practices in the UNCHR. *International Studies Quarterly*, 50(4):861–888, 2006.
- [33] Claire LEMERCIER : Analyse de réseaux et histoire. *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 52(2):88–112, 2005.
- [34] Sandrine MALJEAN-DUBOIS et Matthieu WEMAËRE : *La diplomatie climatique. Les enjeux d’un régime international du climat*. Éditions A. Pedone, Paris, 2010.
- [35] Kerstin MARTENS : *NGOs and the United Nations. Institutionalization, Professionalization and Adaptation*. Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2005.
- [36] Carlos MILANI, Carlos ARTURI et Germaán SOLINÍS, éditeurs. *Démocratie et gouvernance mondiale. Quelles régulations pour le XXI^e siècle ?* Tropiques. Éditions Karthala/Éditions de l’UNESCO, Paris, 2003.
- [37] Mark NEWMAN : *Networks : An introduction*. Oxford University Press, Oxford, 2010.
- [38] Mark NEWMAN, Albert-László BARABÁSI et Duncan J. WATTS : *The Structure and Dynamics of Networks*. Princeton studies in complexity. Princeton University Press, Princeton, 2006.

- [39] Jan ORBIE, éditeur. *Europe's Global Role. External Policies of the European Union*. Ashgate, Farham et Burlington, 2008.
- [40] Claude RAFFESTIN, Dario LOPRENO et Yvan PASTEUR : *Géopolitique et histoire*. Payot, Genève, 1995.
- [41] Alain REYNAUD : *Société, espace et justice*. Espace et liberté. Presses Universitaires de France, Paris, 1981.
- [42] Jean-Daniel REYNAUD : Les régulations dans les organisations : Régulation de contrôle et régulation autonome. *Revue française de sociologie*, 29(1):5–18, 1988.
- [43] Jean-Daniel REYNAUD : *Les ègles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. U Sociologie. Armand Colin, Paris, 1993.
- [44] Yann RICHARD : *L'Union européenne et ses voisins orientaux. Contribution à l'étude des intégrations régionales dans le monde*. Habilitation à diriger des recherches, volume inédit, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010.
- [45] Jacques ROJOT : *Théorie des organisations*. Éditions ESKA, Paris, 2003.
- [46] Stéphane ROSIÈRE, éditeur. *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique & géopolitique*. Armand Colin, Paris, 2008.
- [47] Léna SANDERS, éditeur. *Modèles en analyse spatiale*. Information Géographique et Aménagement du Territoire. Hermès Lavoisier, Paris, 2001.
- [48] David J. SINGER, éditeur. *Quantitative International Politics : Insights and Evidence*. The Free Press, New York, 1968.
- [49] Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON : *Dictionnaire des relations internationales*. Dalloz, Paris, 2003.
- [50] François TAGLIONI : *Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales*. Habilitation à diriger des recherches, volume inédit, Université Paris IV-Sorbonne, 2010.
- [51] Olivier VILAÇA : *Comprendre la société-Monde par ses enjeux et ses acteurs : l'implication de l'entreprise Lafarge dans la lutte contre le VIH/SIDA*. Thèse de doctorat, École polytechnique fédérale de Lausanne, 2009.
- [52] Erik VOETEN : Clashes in the Assembly. *International Organization*, 54(2):185–215, 2000.
- [53] Immanuel WALLERSTEIN : *The Modern World-System, vol. I : Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*. Academic Press, New York, 1974.
- [54] Stanley WASSERMAN et Katherine FAUST : *Social Network Analysis. Methods and Applications*. Structural analysis in the social sciences. Cambridge University Press, Cambridge, 1994.
- [55] Peter WILLETTS : *Non-Governmental Organizations in World Politics. The construction in global governance*. Global Institutions. Routledge, Londres et New York, 2011.